

## Tarifs annuels 2020-2021

Formation réalisée par l'association Bagad de Vannes Melinerion,  
Reconnue d'utilité publique par décret du 1er septembre 2017

DÉNOMINATION	COÛT	REMARQUE
<p>Les coûts de scolarité facturés ci-dessous ne correspondent pas au coût réel de la formation dispensée. En effet, selon les tarifications, ce barème peut ne représenter que 40 % du coût effectif. La différence est supportée par le budget général de l'association.</p> <p>Les tarifs indiqués devront être validés par l'assemblée générale dont la date est inconnue du fait des conditions sanitaires actuelles. L'adhésion vaut pour la période courant d'assemblée générale en assemblée générale. De mars à mars, habituellement.</p>		
<b>Cours d'instrument</b> (bombarde, cornemuse, caisse-claire, percussions)	<b>Mineurs et étudiants</b> : 195 € de frais de scolarité par année scolaire, + 20 € d'adhésion* à l'association, par année.	Les frais de formation sont payables en <b>une</b> ou <b>trois</b> fois. En cas de paiement en trois fois, trois chèques sont à remettre au moment de l'inscription, et au plus tard au mois de septembre
	<b>Majeurs non étudiants</b> : 300 € de frais de scolarité par année scolaire, + 20 € d'adhésion* à l'association, par année.	
	<b>Eveil Musical</b> : 160 € de frais de scolarité par année scolaire, + 20 € d'adhésion* à l'association, par année.	
<b>Participation au Bagad Loisir</b>	150 € par année scolaire + 20 € d'adhésion* à l'association par année.	
<b>Participation à l'un des orchestres suivants :</b> Bagadig Ar Voused, Bagadig 3, Bagad	20 € d'adhésion* à l'association par année.	
<b>PRÊT D'INSTRUMENT</b>	Gratuit la 1 <sup>ère</sup> année uniquement (dans la limite du parc instrumental dont dispose l'association). Les autres années : 60 € par année scolaire.	Caution demandée (non encaissée) : bombarde 1 200 €, cornemuse 600 €.

Les instruments d'étude (practice, ...) ainsi que le consommable (anches, baguettes,...) peuvent être fournis par l'association, ils sont alors facturés au prix coûtant.

\* le coût de l'adhésion est réduit de 20 à 10 € à compter de la 3ème personne d'un même foyer.